



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq,

Le quatre décembre à dix-neuf heures,

Le conseil syndical du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du Parc aux Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 28/11/2025 Date d'affichage : 28/11/2025

Etaient présents :

Laure BOITEUX, Marie-Paule BRAND, Hervé CAGNON, Thierry CARTIER, Dimitri COULOUVRAT, Anthony CUENOT, Kévin FADIN, Valentin GAUTHEY (S), Pascal GODIN, Thierry HOUSER, Pascal JACQUOT, Raphaël KRUCIEN, Lydie LAB, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Roland MARTIN, Olivier MESNIER, Dominique MOLLIER, Joëlle MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Vivien PERRET-GENTIL, Amandine RAPENNE, Gilles ROBERT, Charles SCHELLE, Michel TROUILLOT, Franck VILLEMAIN.

Etaient absents excusés :

Françoise BEURET, Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Christine BOUQUIN, Michèle CACHOT-USUNIER, David CHATELAIN, Philippe CHOULET, Jean-Pierre DEVILLERS, Lucine FAIVRE, Bénédicte HERARD, Céline JEAMBRUN, Nicolas JUBIN, Sylvie LE HIR, Boris LOICHOT, Anthony MERIQUE, Christian MOREL, Thierry MOREL, Alexandre PANTEL, Corinne PARATTE, Stéphanie PARSY, Roland PERROT, Manuela RAMBAUD, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Emmanuel SAULNIER, Pierre VAUFREY, Marcelline VIPREY, Marielle WILCZAK, Pierre-Jean WYCART.

Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Françoise BEURET, Francis BILLOD-MOREL, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Patrick BOISSENIN, Justine BRIQUEZ, Martial BOURNEL-BOSSON, Benoit CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Olivier CLEMENCE, Pascal CLEMENCE, Jean-Noël CUENOT, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jean-Philippe DA COSTA, Pascal DUFFNER, Jocelyne ERNST, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Florian GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Lucienne HEMLER, Christian HERARD, Bernard JACQUET, François JACQUOT, Christophe JANIN, Nicolas MARGUET, Catherine MAUVAIS, Christian MAUVAIS, James MICHEL, Philippe MITTAG, Francine MISERE, Jean-Louis MOUGIN, Denis NARBÉY, Sarah OEUVREARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Raphaël PEQUIGNOT, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Daniel PRIEUR, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Elisabeth REDOUTEY, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Pascal ROUGNON, Laurent ROUSSET, Yves ROY, Fabien ROYER, Noël SAUNIER, Hervé SIMONIN, Régis SOULET, Véronique TATU, Gérard VAUCHIER, Marie-Josèphe VERMOT, Baptiste VILLEMEN, François VILLIER, Jérôme VOINET, Céline VUILLEMIN, Christelle VUILLEMIN, Jean-Luc VUILLEMIN, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Sébastien WOLFF.

Ont donné pouvoir :

Cédric BÔLE a donné pouvoir à Laure BOITEUX,
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Lucine FAIVRE a donné pouvoir à Valentin GAUTHEY (S),
Bénédicte HERARD a donné pouvoir à Gilles ROBERT,

Céline JEAMBRUN a donné pouvoir à Charles SCHELLE,
Sylvie LE HIR a donné pouvoir à Anthony CUENOT,
Boris LOICHOT a donné pouvoir à Franck VILLEMAIN,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Thierry MOREL a donné pouvoir à Frédérique MOUREAUX,
Alexandre PANTEL a donné pouvoir à Roland MARTIN,
Stéphanie PARSY a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Manuela RAMBAUD a donné pouvoir à Dimitri COULOUVRAT,
Catherine ROGNON a donné pouvoir à Kévin FADIN,
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Dominique MOLLIER.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Total des voix exprimées : 242 **Secrétaire de séance : Dominique MOLLIER**

Objet : 2025-41 : Participations statutaires 2026

La participation statutaire est déterminée par les statuts pour une durée de 5 ans soit jusqu'en 2026 inclus.
Le montant de la participation statutaire de la Région fixé par les statuts s'élève à 345 000 €.
Le montant de la participation statutaire du département fixé par les statuts s'élève à 120 000 €.

Nous proposons de conserver les montants par habitants des participations des communes et des Communautés de communes telles qu'arrêtées en 2025 pour le Parc.

- Communes : 3,10 €/habitant
- Communautés de communes : 2,63 €/habitant

Les éventuelles évolutions de montant à la hausse ou à la baisse découlant uniquement de l'évolution de la population DGF de la commune.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président à solliciter ces participations.**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 242	Exprimés (en voix) : 242
- pour : 242	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Le président,
Denis LEROUX.

